

Ch@rte informatique du RPN

Dans notre classe, nous avons la possibilité d'utiliser l'outil informatique. L'ordinateur et Internet sont à disposition pour réaliser des activités pédagogiques. Ensemble, nous avons parlé des avantages et des risques de ce moyen d'information formidable; nous avons pris connaissance des règles qui encadrent son utilisation.



1. À l'école, je n'utilise l'accès à Internet qu'avec l'autorisation de mon enseignant-e. Il ou elle peut vérifier les sites visités.



2. Dans notre école, l'accès à Internet est réservé aux projets et travaux scolaires. Je ne télécharge pas de logiciels, de jeux ou de musique.

3. Tout ce que je trouve sur Internet n'est pas forcément vrai, d'actualité ou fiable.

Veillez agréer Madame Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués...



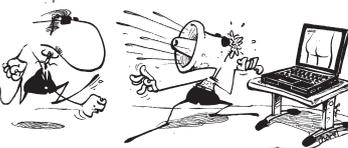
BEN DIS DONC, ÇA A VACHEMENT AUGMENTÉ DEPUIS LA DERNIÈRE FOIS!



4. Lorsque je découvre des contenus choquants sur Internet, j'en parle à un adulte de confiance.

5. Je n'ouvre pas les courriels avec des documents joints d'un expéditeur inconnu. J'assume la responsabilité des courriels que j'envoie.

6. Je ne donne pas d'informations personnelles (nom, numéro de téléphone, adresse de courriel, photo) à des personnes que je rencontre dans l'environnement Internet. Je ne remplis les formulaires en ligne qu'avec une grande prudence.



7. De nombreux éléments présents sur Internet sont protégés par le droit d'auteur; je ne peux pas en disposer librement.



8. Lorsque je publie sur Internet des informations dont je ne suis pas l'auteur, je cite les sources des images et des textes que j'utilise.

9. Grâce à Internet, je peux entrer en contact avec une foule de gens. Je prends garde à ne pas les blesser par mes propos.

TIENS JE TE PRÊTE MA GROSSE À DENT... C'EST MONS PERSONNEL.

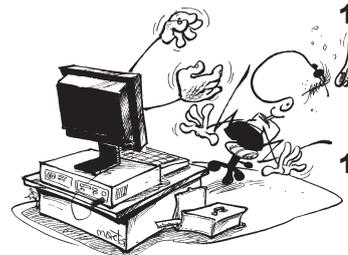


10. Je ne peux pas publier des injures, des propos racistes ou diffamatoires ou des images malveillantes sur des sites, des réseaux sociaux, des forums, des livres d'or ou des commentaires de blogs. La même règle s'applique aussi au téléphone portable. La diffusion et le stockage de telles données sont également interdits.

SUR LA PHOTO DE CLASSE, JE SUIS EN HAUT À DROITE LE 2^e CARRÉ BLANC!



11. Je garde mes mots de passe pour moi; ils sont comme les clés de ma maison. Toutefois, les enseignant-e-s du collège y ont accès et peuvent prendre connaissance des documents déposés.



12. La publication de photos de personnes sur Internet ne peut se faire qu'avec leur accord; seuls les prénoms peuvent figurer avec des photos sur un site scolaire.

JE PEUX VOIR VOTRE PERMIS?



13. Je n'ai pas le droit de publier du contenu sur le site de ma classe ou de mon école sans l'autorisation des enseignant-e-s. Je ne modifie pas les pages réalisées par mes camarades sans leur accord.



Chers parents,

Vous savez sans doute que votre enfant utilise l'ordinateur et Internet en classe pour des travaux pédagogiques. La capacité d'employer les médias, les images et les technologies de l'information et de la communication (MITIC) de manière pertinente est une compétence clé, à condition bien sûr de réfléchir aux risques qui vont de pair avec l'usage de ces outils.

Afin de développer les compétences médias des élèves, des règles et des devoirs régissant l'utilisation d'Internet à l'école sont indispensables. La charte que vous trouverez au dos de cette lettre est le fruit d'une réflexion menée sur la prévention. Pour attester qu'il a bien compris les conditions à remplir pour se servir de l'outil informatique, chaque élève doit signer cette charte. Chaque parent est invité à se joindre à cette démarche de mise en garde en apposant également sa signature sur le document. Les auteurs estiment que cette démarche offre aussi l'occasion de favoriser une discussion familiale sur l'emploi d'Internet à la maison.

Certaines écoles animent également des sites web. Ils contiennent, entre autres, des pages qui reflètent la vie de l'établissement et de la classe. Pour que ces sites puissent illustrer les activités et projets en cours, il est souhaité de pouvoir publier des photos et des travaux d'élèves. De fait, votre accord est indispensable pour l'utilisation de photos où votre enfant serait reconnaissable (photo portrait exclue) ou de travaux réalisés par votre enfant.

L'école s'engage:

- à ne publier des photos que dans le respect des élèves et de leurs enseignant-e-s;
- à ne mentionner que le prénom des élèves pour tout document (textes, photos, sons, vidéos...).

Pour l'élève:

Je connais la Ch@rte informatique du RPN (www.rpn.ch/charte), et je m'engage à la respecter.

Élève (signature): Lieu et date:

Pour les parents ou les représentants légaux:

Nous avons pris connaissance de la Ch@rte informatique du RPN et soutenons les règles de bon fonctionnement qu'elle contient. Nous savons également qu'en tout temps nous pouvons exiger le retrait d'une image ou d'une production particulière si leur publication nous dérange ou dérange notre enfant. Nous pouvons également retirer notre autorisation générale en contactant l'enseignant-e.

Pour les parents (signature): Lieu et date:

Merci de signer la ch@rte informatique du RPN et la remettre à l'enseignant-e de votre enfant qui vous la retournera après en avoir pris connaissance.

Pour en savoir plus: www.rpn.ch/charte